

BARÈMES D'HONORAIRES

BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTION AU 5 juillet 2020

Prix de vente (frais d'agence inclus)	Honoraires TTC	Prix de vente (frais d'agence inclus)	Honoraires TTC
De 0 € à 69 999 €	5 000,00 €	De 140 000 € à 149 999 €	10 500,00 €
De 70 000 € à 79 999 €	6 000,00 €	De 150 000 € à 159 999 €	12 500,00 €
De 80 000 € à 89 999 €	6 500,00 €	De 160 000 € à 169 999 €	13 000,00 €
De 90 000 € à 99 999 €	7 000,00 €	De 170 000 € à 179 999 €	13 500,00 €
De 100 000 € à 109 999 €	7 500,00 €	De 180 000 € à 199 999 €	14 000,00 €
De 110 000 € à 119 999 €	8 000,00 €	De 200 000 € à 249 999 €	15 000,00 €
De 120 000 € à 129 999 €	8 500,00 €	De 250 000 € à 299 999 €	18 500,00 €
De 130 000 € à 139 999 €	9 000,00 €	De 300 000 € à 350 000 €	20 000,00 €
de 350 000 € à 400.000 €			25 000,00 €
De 400 000 € à 500.000 €			30.0000 €
+ de 500.000 €			6 %

Les honoraires de négociation sont :

- à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente "commission vendeur",

Cession de fonds de commerce et de droits au bail : 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur.

Expertise immobilière valeur vénale maison habitation et terrain : 350 € HT pour maison de -150 m2 et 500 € HT +150M2, terrain hors commerciaux 350 € HT

* Cas particulier è honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence ou Ampi: - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION (ARRÊTÉ AU 1ER FÉVRIER 2017)

BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014. Tous ces tarifs sont TTC.

A la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€ /m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€ /m2

À la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€ /m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€ /m2

BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

- Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges

BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

- Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges

- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges